

## COMITÉS FRANÇAIS DE LA PHARMACOPÉE- COMITÉS FRANÇAIS DE LA PHARMACOPÉE

MIS À JOUR LE 05/11/2025

## Comité français de pharmacopée - Plantes médicinales et huiles essentielles

## 6 nov. 2025

## Contenu de la séance

- 1. Début de séance et introduction
- 2. Point sur les déclarations publiques d'intérêts Pour information
- 3. Appel à candidature des CFP et renouvellement des groupes de travail de la Pharmacopée Européenne *-Pour information*
- 4. Inscription des plantes sur la liste des Plantes médicinales de la Pharmacopée Française -Pour discussion
  - Bacopa monnieri (partie aérienne)
  - Menthe du Canada (parie aérienne)
  - Programme de travail
  - Délibération membres CFP et ANSM Pour adoption
- 5. Révisions de la liste A des Plantes médicinales de la Ph. Fr. et du décret n° 2008-841 relatif à la vente au public des plantes médicinales inscrites à la Pharmacopée *Pour discussion* 
  - Projet de liste de plantes médicinales ultramarines de la Liste A à inscrire sur le décret de libéralisation
  - Programme de travail sur les autres plantes de la Liste A pouvant être inscrites sur le décret de libéralisation
  - Révision taxonomique des Plantes médicinales de la Liste A
  - Délibération membres CFP et ANSM Pour adoption
- 6. Pharmacopée Européenne Pour discussion
  - Présentation du programme de travail des groupes européens En présence des experts français, parties prenantes, dans les groupes européens de Phytochimie (13A, 13B, TCM\*)
  - Examen des monographies publiées dans Pharmeuropa (juillet 37.3 et octobre 37.4)
    - Cannabis (fleur)
    - Détermination de l'estragole (2.8.27)
    - Dosage de la thuyone (2.8.28)
    - Primevère (fleur)
    - Sauge officinale divisée (feuille)
    - Jujubier (graine)
    - Fritillaria cirrhosa (bulbe)
    - Asperge chinoise (racine)
    - Examen microscopique des drogues végétales (2.8.23)
  - Délibération membres CFP et ANSM Pour avis

Consultez la composition du

- + Comité
- + Consultez les séances précédentes
- Documents liés
- + Ordre du jour